



PSL & le CPES

Quand le Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) a-t-il été créé ?

En 2012. Co-fondé par l'Université PSL et le lycée Henri-IV avec 3 parcours : Sciences ; Economie, société et droit ; Humanités.
En Septembre 2023, un nouveau parcours co-fondé par l'Université PSL et le lycée Louis-le-Grand ouvrira : [Sciences des données, arts et cultures](#).

Quels sont les établissements impliqués dans le CPES ?

11 établissements couvrant tous les domaines (sciences, ingénierie, SHS, arts) sont impliqués : Lycée Henri-IV, Dauphine – PSL, ENS – PSL, Mines Paris – PSL, Ecole nationale supérieure de Chimie de Paris, ESPCI Paris – PSL, EPHE – PSL, ENC – PSL, Conservatoire national supérieur d'art dramatique – PSL, Observatoire de Paris – PSL, le Collège de France.

L'Université PSL propose-t-elle d'autres licences que le CPES ?

Tout à fait. Consultez la page dédiée pour découvrir toute l'offre de licences de PSL : [licences de Dauphine – PSL](#) ; [Sciences pour un monde durable](#) pour les étudiants intéressés par les enjeux du développement durable ; [Formation du Comédien](#) du CNSAD – PSL.

Admissions

Quels effectifs sont recrutés chaque année en 1ère année ?

Près de 210 étudiants seront recrutés pour la rentrée de septembre 2023 en 1ère année (L1), répartis dans les 3 parcours en partenariat avec le lycée Henri IV (Sciences ; Humanités ; Economie, société et droit) et le nouveau parcours en partenariat avec le lycée Louis-le-Grand.

Quel est le taux de sélectivité ?

Le CPES est une formation très sélective. En 2022, plus de 4300 dossiers ont été reçus pour 150 places – soit un taux de sélectivité de près de 3%.

Comment postuler en 1^{ère} année du CPES ? Parcoursup exclusivement ?

Oui. Tous les candidats, français et étrangers, doivent passer par le portail de candidature Parcoursup.
Pour les candidats préparant un diplôme équivalent au baccalauréat dans un établissement étranger : fournir en complément une traduction des bulletins de notes ainsi qu'un certificat de niveau en langue française si le français n'est pas la langue officielle du pays (Niveau C1 requis).

Dois-je d'ores et déjà choisir un parcours au moment de postuler sur Parcoursup ?

Tout à fait. Le dépôt de dossier sur Parcoursup se fait par parcours (parmi les 4 proposés). A noter : les candidats peuvent déposer 2 dossiers en parallèle si intéressés par 2 parcours.

Est-ce que chaque choix de parcours compte pour un vœu ?

Tout à fait.

Quelle(s) spécialité(s) préconisez-vous pour intégrer le CPES ?

Les spécialités recommandées diffèrent selon les parcours, en particulier :
– **Sciences** : [Mathématiques](#) + Physique-chimie OU Sciences de l'ingénieur OU SVT
– **Economie, société & droit** : [Mathématiques](#) + Sc. économiques et sociales OU Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques
– **Humanités** : toutes les spécialités sont possibles mais sont recommandées notamment : Humanités, littérature et philosophie, Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, littérature langues et cultures
– **Sciences des données, arts et cultures** : [Mathématiques](#) + Toute autre spécialité

Quels profils d'étudiants recherchez-vous ?

Les attendus communs aux 4 parcours du CPES sont les suivants :

- Manifester une grande curiosité intellectuelle et s'intéresser aux croisements entre différentes disciplines
- Disposer de compétences de réflexion, d'argumentation et d'expression, écrites et orales
- Être apte à mener des raisonnements rigoureux
- Posséder des aptitudes à un travail approfondi et des capacités d'organisation
- Avoir suivi un enseignement d'anglais dans les études secondaires

Nos étudiants sont de très bons élèves de Terminale, en général têtes de classe et solides dans l'ensemble des disciplines du parcours choisi.

Peut-on changer de parcours après l'inscription ou le choix est-il définitif ?

Les critères de sélection selon les parcours sont différents, aussi le choix d'un parcours est définitif.

Comment la commission de recrutement évalue-t-elle les dossiers de candidatures en CPES 1 ?

Parmi les différentes pièces du dossier sur Parcoursup, la commission se base beaucoup sur la "fiche avenir" remplie par le lycée d'origine et qui comporte les notes individuelles et les moyennes de la classe en terminale par discipline, ainsi que les appréciations des enseignants. Sont regardées en priorité les notes et les rangs dans les matières propres au parcours concerné. Les bulletins trimestriels viennent en complément de cette fiche. Le projet motivé (lettre de motivation) est lu avec attention afin de vérifier que le candidat a bien préparé sa candidature (bonne connaissance du cycle et de ses spécificités, intérêt motivé pour les matières du parcours, curiosité intellectuelle, etc.).

Quelle moyenne générale est requise pour être accepté(e) au CPES ?

Le recrutement ne se fait pas sur la moyenne car elle est très variable selon les lycées. L'évaluation tient compte de plusieurs critères : l'ensemble des notes avec une solidité dans l'ensemble des matières compte tenu de la pluridisciplinarité de la formation, le rang dans la classe dans ces matières, les avis des enseignants, et le projet motivé (lettre de motivation sur Parcoursup).

Est-il nécessaire de joindre une lettre de motivation au dossier de candidature ?

Pour une candidature en 1ère année, vous devrez renseigner votre Projet de formation motivé via Parcoursup. Cette rubrique fait office de lettre de motivation.

Est-il nécessaire de joindre une lettre de recommandation au dossier de candidature ?

Pour une inscription en 1ère année via Parcoursup : vos enseignants renseigneront une fiche pédagogique individuelle. Vous n'avez pas de votre côté de lettres à télécharger sur la plateforme.

Seul le baccalauréat français est-il accepté pour postuler ?

Non, le cursus est ouvert aux étudiants préparant un diplôme équivalent au baccalauréat dans un établissement étranger. Il sera alors demandé de fournir en complément dans le dossier de candidature une traduction des bulletins de notes ainsi qu'un certificat de niveau en langue française si le français n'est pas la langue officielle du pays.

Quel est le niveau requis en français pour postuler ?

DALF C1. Pour rappel, les enseignements du CPES sont majoritairement dispensés en français en 1^{ère} année.

Sur Parcoursup, si je postule au CPES, est-ce que cela compte comme un vœu en Classes préparatoires aux études supérieures (CPGE) ?

Non, le CPES est dans une rubrique à part sur Parcoursup, dans les licences sélectives.

Après une 1ère année au CPES, puis-je candidater à une 1ère ou 2ème année en CPGE ?

Le CPES est une formation pluridisciplinaire complète et autonome de Bac +1 à Bac +3, qui ne vise ni à préparer à des concours de grandes écoles, ni à se substituer aux CPGE.

Qu'est-ce que la « Cordée CPES » ?

Pour favoriser l'égalité des chances et permettre aux meilleurs étudiants issus d'horizons différents d'accéder et de réussir dans des formations post-bac exigeantes, PSL et le lycée Henri-IV ont lancé en 2017 la cordée de la réussite du CPES et noué dans ce cadre des partenariats avec 25 lycées franciliens (consultez la liste en ligne). Un accompagnement de proximité est proposé à ces élèves (réunions d'information, ateliers de préparation aux études supérieures etc.)

A combien s'élèvent les frais d'inscription pour les étudiants français, étrangers, boursiers ?

L'inscription au CPES est gratuite pour les boursiers. Pour les non-boursiers, les droits d'inscription sont d'environ 170 € par an (droits nationaux pour une inscription en licence). Les étudiants doivent également s'acquitter de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC), d'un montant de 95€.

Programme

Quels sont les choix de double majeures proposés en 2^{ème} année ?

2 majeures doivent être choisies en 2^{ème} année, parmi les suivantes :

- **Humanités** : Histoire-philosophie OU Philosophie-Arts, histoire et culture OU Histoire- Arts, histoire et culture
- **Sciences** : Maths-Physique OU Maths-Sciences expérimentales
- **Economie, société & droit** : Economie-Droit OU Economie-Sociologie & science politique OU Sociologie et science politique-Droit
Des choix de majeures inter-parcours sont également possibles (voir site web).
- **Sciences des données, arts et cultures** : « Sciences des données + Sciences de la cultures » OU « Sciences des données + Economie et sciences sociales »

Quelles sont les spécialisations proposées en 3^{ème} année ?

- **Parcours Humanités** : Philosophie ; Histoire ; Arts, histoire et culture
- **Parcours Sciences** : Sciences de la matière ; Sciences du vivant ; Maths-Informatique ; Informatique ; Maths-Économie-Finances-Actuariat ; Mathématiques approfondies
- **Parcours Economie, société et droit** : Droit & gouvernance publique, Economie & société, Sociologie et science politique
- **Parcours Sciences des données, arts et cultures** : maintien d'une double compétence « Sciences des données + Sciences de la culture » OU « Sciences des données + Economie et sciences sociales »

Dans quelle langue sont dispensés les cours ?

En français majoritairement la première année. La LV1 est obligatoire (anglais) et les étudiants en première année choisissent leur LV2 parmi la liste suivante : allemand, espagnol, italien, arabe, chinois, russe. En deuxième et troisième année, les langues suivantes sont proposées dans le centre de langues de PSL : espagnol, italien, allemand, portugais, chinois, japonais, coréen, hébreu, arabe, russe, Langue des Signes Française. Les étudiantes et étudiants inscrits dans le parcours Sciences des données arts et cultures s'initient obligatoirement une langue non-occidentale pendant leur cursus.

Quelles sont les modalités d'évaluation au CPES ?

Au CPES, les évaluations sont basées à la fois sur le contrôle continu et sur un examen final. Le contrôle continu a lieu tout au long du semestre et peut être de toute forme : devoirs sur table, participation en classe, assiduité, devoirs préparés à la maison, travaux dirigés en classe, exposé, interrogation orale, etc. L'examen final a lieu en fin de semestre, se présentant sous forme de devoirs sur table, d'examen oral ou de projet à rendre, et compte généralement pour 50% de la note de l'UE.

Quelle est la différence entre cours électif et option ?

En plus du tronc commun et des matières propres à son parcours, chaque étudiant a l'obligation de choisir un cours supplémentaire, qu'on appelle alors cours électif. Cela correspond à une discipline d'un autre parcours ou bien à la pratique d'une LV2. En plus de ce cours électif, chaque étudiant a la possibilité de suivre d'autres cours supplémentaires, qui s'appellent des options. Ce peut être une discipline d'un autre parcours, une LV2, un cours de renforcement de l'écrit, la pratique d'un sport, le fait de rejoindre l'Orchestre & chœur de PSL ou la valorisation de l'engagement étudiant. Par exemple, un étudiant en parcours Sciences peut prendre comme électif le cours d'économie, ainsi qu'en options une LV2 et la pratique d'un sport. Attention toutefois aux contraintes d'emploi du temps et à l'importante charge de travail.

Qu'est-ce que le cours « Initiation à la recherche » ?

L'initiation à la recherche est un cours interdisciplinaire spécifique au CPES, permettant d'acquérir les outils et les méthodes de la recherche. Les cours consistent d'une part en un cycle de conférences sur l'épistémologie (histoire des sciences et de ses principes), et portent d'autre part sur la pratique de la recherche. Les étudiants sont formés au travail bibliographique, incluant la recherche des sources, la maîtrise des références et le formalisme des citations. L'objectif du cours est de préparer tout au long de l'année un projet de recherche en groupe.

Qu'est-ce que le cours « Prise de parole » ?

La prise de parole est une discipline où l'oral est à l'honneur. Elle vise à améliorer la pratique de l'oral à travers plusieurs prises de parole individuelles, collectives ou sous forme de débats en classe. L'année s'achève avec un entretien individuel de personnalité en présence d'un jury dont les centres d'intérêt correspondent au projet professionnel de l'étudiant.

Quel est le contenu du programme culturel ?

Le programme culturel est proposé dans les **3 parcours du CPES PSL-Henri IV**, en première année. Ce programme est une occasion de découvrir l'offre culturelle proposée à Paris, dans des moments de partage avec le reste de sa promotion. Il consiste notamment en des sorties au théâtre (Théâtre de l'Odéon, Théâtre de Chaillot, etc.), des visites guidées et visites de l'envers du décor des musées de la capitale, des sorties urbaines sur des thèmes spécifiques (Street Art, architecture haussmannienne, quartier latin, ...), ou des sorties à la Comédie Française. Outre ces sorties, des activités sont organisées par classe au sein du Lycée Henri IV, comme des ateliers théâtre, danse ou arts plastiques.

Dans le parcours Sciences des données, arts et culture du CPES – Louis-le-Grand, les étudiantes et étudiants bénéficient d'un cours "devant les œuvres" et sont accompagnés pour découvrir les lieux culturels parisiens.

Y a-t-il un programme lié aux enjeux climatiques ?

Chaque année, les étudiants peuvent assister à un cycle de conférences de rentrée sur les objectifs de développement durable. En première année, une fresque du climat est organisée pour tous les élèves de première année du CPES et de la licence Sciences pour un monde durable. Elle est l'occasion de sensibiliser aux problématiques environnementales de façon interactive et créative. En deuxième année, un programme de conférences est organisé sur un thème lié aux enjeux climatiques. Au cours de ces conférences, d'éminents chercheurs (ENS – PSL, CNRS, PSE, GIEC, ...), des personnalités publiques ou des représentants d'associations et ONG interviennent sur un sujet dont ils ont l'expertise. Ces conférences sont l'occasion d'interagir avec ces experts et de discuter avec eux sur les questions climatiques. Tout au long de la scolarité, les initiatives étudiantes sont encouragées et peuvent être reconnues dans le cursus académiques selon certaines modalités.

Quelle est la charge de travail ?

Le rythme de travail, tant en classe que chez soi, est important. Cette charge intensive résulte de la multiplicité des cours proposés pour chaque parcours. Il arrive fréquemment que des devoirs maison évalués ou que des travaux dirigés (TD) soient à préparer en amont des cours, ou que des exercices pour s'entraîner soient donnés. Un travail personnel supplémentaire est souvent recommandé pour comprendre et approfondir les cours, par des lectures complémentaires par exemple.

Combien d'heures de cours a-t-on par semaine ? A-t-on cours le samedi ?

Cela dépend des parcours, des cours électifs et des options choisies. Le temps de travail dépend donc des choix de chaque élève. En moyenne, il y a 25h à 30h de cours par semaine en première année. En principe, il n'y a pas de cours le samedi. Cependant, il est possible que des évaluations de 3h ou 4h aient lieu certains samedis. Le samedi peut aussi être utilisé pour rattraper des cours qui ont été annulés pendant le semestre.

Sommes-nous dans des petites classes ?

Oui. La majorité des cours se font dans le format de petites classes, excédant rarement les 40 élèves.

A-t-on des cours en amphithéâtre ?

Non, sauf exceptions. En principe, tous les cours se déroulent sous le même format qu'au lycée, à l'exception des conférences et cours de recherche qui peuvent avoir lieu en amphithéâtre. En deuxième année, le format est inchangé. En troisième année, certains cours peuvent avoir lieu en amphithéâtre selon la spécialisation choisie.

Passe-t-on toute notre scolarité au Lycée (Henri-IV ou Louis-le-Grand) ?

Non. Seule la première année se déroule intégralement au lycée. En deuxième année, les cours peuvent avoir lieu dans différents établissements de PSL : aux Mines, à l'ESPCI ou à l'ENS sur le campus Jourdan (14^e arrondissement) selon les majeures choisies. En troisième année, les cours peuvent notamment avoir lieu aux Mines, à l'ESPCI, à l'ENS rue d'Ulm ou sur le campus Jourdan ou à Dauphine – PSL selon la spécialisation choisie.

Critères de décision pour la période de césure : qui décide ?

L'équipe de direction du CPES, selon le projet. Il ne s'agit pas d'une simple intégration différée. L'année de césure est réglementée puisque les étudiants admis sont inscrits au CPES et sont étudiants de l'université. Elle peut prévoir un stage (six mois maximum), un service civique, un semestre dans une université étrangère, etc.

Débouchés

Quel diplôme est délivré à l'issue de la formation ?

Le CPES est une formation en 3 ans, sanctionnée par un diplôme d'établissement avec grade de licence délivré par l'Université PSL. Ce diplôme – reconnu par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche – permet la poursuite d'études en Master ou dans une formation de niveau équivalent (grandes écoles – cycles ingénieurs, diplômes des Ecoles normales supérieures, IEP etc.), en France comme à l'étranger. A l'issue du CPES : 100% de poursuite d'études en masters ou grandes écoles.

Quelle différence entre la licence délivrée à l'issue du CPES et un Bachelor pour une reconnaissance en Master à l'étranger ?

Un bachelor n'a pas nécessairement la reconnaissance au grade de licence (reconnaissance par l'Etat du niveau licence) contrairement au CPES. Le diplôme est donc reconnu par les universités étrangères pour la poursuite en master.

Quid de la « réputation » du CPES de PSL et ce diplôme est-il reconnu à l'étranger ?

PSL figure dans le top 50 de tous les [les plus grands classements internationaux](#) (meilleures universités mondiales), ce qui assoie son attractivité sur la scène internationale. Les étudiants du CPES souhaitant poursuivre en master à l'étranger n'ont jamais rencontré de difficultés, comme en attestent les débouchés.

Je souhaite faire une école de commerce. Le CPES prépare-t-il à ces concours ?

Si votre objectif est de poursuivre en école de management, nous vous conseillons de candidater aux classes préparatoires dédiées. Néanmoins, si vous intégrez le CPES, il vous sera possible de postuler à ces écoles via la procédure d'admission sur titre.

Chaque année, des étudiants du CPES poursuivent à l'ENS – PSL. Passent-ils les concours d'entrée ?

L'ENS – PSL comme les autres écoles d'ingénieurs ont des concours de recrutement, mais qui ne sont pas les mêmes que ceux des élèves de CPGE. C'est la voie appelée concours universitaire ou admission sur titre selon les établissements. Il y a toujours une présélection sur dossier, possiblement complétée par une audition et/ou des épreuves.

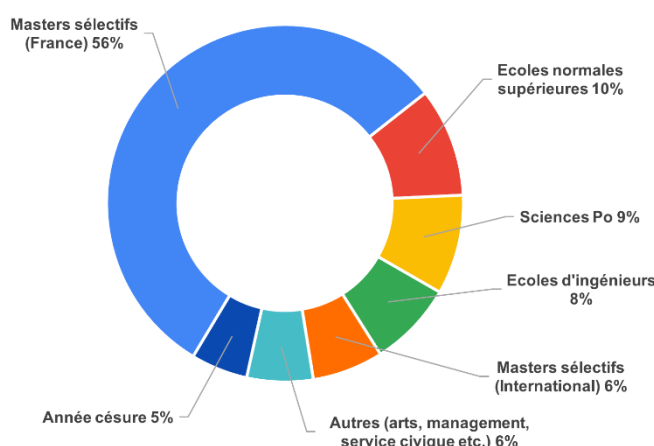
A quel niveau intègre-t-on un cycle d'ingénieur de grande école ou ENS – PSL après le CPES ?

A l'issue du CPES, les étudiants peuvent postuler auprès d'École d'ingénieurs. Selon la politique de l'École, ils intégreront en 1re ou 2e année du cycle.

Les étudiants du CPES ont-ils ensuite un accès privilégié dans les écoles de PSL ?

Les étudiants du CPES suivent les mêmes procédures d'admission que tous les étudiants externes à PSL. Néanmoins, les établissements de PSL ont une très bonne connaissance du cursus et de la qualité des profils formés par ce programme, puisqu'ils le portent et accordent une attention particulière aux dossiers des étudiants du CPES. Pour rappel, 11 établissements de PSL (ENS – PSL, Ecole nationale supérieure de Chimie de Paris – PSL, Mines de Paris – PSL etc.) sont impliqués dans le CPES.

Des exemples de débouchés des promotions 2020 et 2021 ?



1/4

étudiant poursuit au sein d'une formation de PSL

Top 3 Humanités

- 1 Master Humanités (ENS - PSL)
- 2 Master Philosophie (ENS - PSL)
- 3 Master Histoire de l'art et archéologie (EPHE - PSL)

Top 3 Économie, société et droit

- 1 Master Politiques publiques (Dauphine - PSL)
- 2 Diplôme de l'ENS - PSL (ENS - PSL)
- 3 Master Marketing et Stratégie (Dauphine - PSL)

Top 3 Sciences

- 1 Master Mathématiques et applications (Dauphine - PSL)
- 2 Master Sciences cognitives (ENS - PSL)
- 3 Master Chimie (Chimie Paris - PSL)

Certains rejoignent d'autres formations de haut niveau en France ou à l'international

Top 10 France

- 1 Sciences Po Paris
- 2 Paris 1 Panthéon Sorbonne
- 3 Ecole Polytechnique
- 4 Paris 3 Sorbonne Nouvelle
- 5 Université Paris Nanterre
- 6 Université Paris II Panthéon-Assas
- 7 Université Paris 8
- 8 EHESS
- 9 Ecole du Louvre
- 10 ENS Lyon

Top 10 International

- 1 Université d'Oxford (GB)
- 2 Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (CH)
- 3 Université de Tilbourg (NL)
- 4 Université de Glasgow (GB)
- 5 Université de Dublin (IE)
- 6 Université d'Uppsala (SE)
- 7 Université Libre de Bruxelles (BE)
- 8 London School of Economics and Political Sciences (GB)
- 9 International School of Screen Acting (GB)
- 10 Université d'Economie et de Commerce de Vienne (AT)

Vie étudiante, services d'accueil et logement pour les étudiants du CPES

Existe-t-il un système de parrainage pour les étudiants du CPES ?

Oui. Un système de parrainage est organisé par le BDE dès les premières semaines de l'année. Cela permet aux nouveaux arrivants d'être mis directement en lien avec un 2ème ou 3ème année du CPES. Le parrain ou la marraine le reste tout au long de la scolarité au CPES, pour répondre aux inquiétudes, aux questions d'orientation, aider à la méthodologie, ou sur tout autre point concernant la vie au CPES.

Y a-t-il un bureau des étudiants (BDE) ?

Oui, les licences CPES et Sciences pour un monde durable ont un BDE commun. Il est chargé de l'intégration, de la cohésion entre les différentes promotions, de l'organisation d'événements sportifs (tournois, sorties au stade, etc.), d'événements culturels (sorties au cinéma, au théâtre, au musée, bons plans, etc.) et de soirées. Il dispose également d'un pôle santé à l'écoute des difficultés des élèves, proposant des solutions pour prendre soin de sa santé mentale et faisant de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles.

Des événements d'intégration sont-ils organisés ?

Le BDE est particulièrement investi dans l'intégration des nouvelles promotions. Celle-ci commence dès l'été par la création d'un groupe de promotion, afin que tous les admis puissent discuter entre eux. Sur le mois de septembre, il organise une journée d'intégration, une soirée d'intégration ainsi qu'un week-end d'intégration.

Quelles associations peut-on intégrer ? (Université PSL, CPES...)

Outre le BDE, un nombre important d'associations ont été créées au sein du CPES à l'initiative des élèves, comme une radio, un journal ou un MUN (Model United Nation). Par ailleurs, il est possible de rejoindre des associations de l'Université PSL, qu'elles soient propres à un établissement ou communes à toute l'Université. L'Union PSL, l'association faisant le lien entre tous les établissements, recense plusieurs associations sur son site : <http://unionpsl.psl.eu/annuaire.html>

Y a-t-il une association sportive ?

Oui. PSL Sport permet de pratiquer 40 disciplines, individuelles ou collectives, encadrées par des enseignants professionnels et passionnés. Toutes les informations relatives à la vie sportive à PSL se trouvent sur le site : <https://www.psl.eu/vie-de-campus/services-etudiants/psl-sport>

Quels sont les autres services proposés aux étudiants du CPES ?

Santé, cellule d'écoute, sports... découvrez l'ensemble des services PSL offerts aux étudiants du CPES : <https://psl.eu/vie-de-campus/services-etudiants>

Logement : Qui peut prétendre à un logement en résidence du CROUS ?

Les étudiantes et étudiants boursiers Crous échelon 1 à 7 peuvent bénéficier d'un logement en résidence Crous garanti pendant 3 ans (L1 à L3). PSL octroie à tous ces étudiants une bourse qui cumulée aux APL permet de bénéficier d'un logement quasiment gratuit. Pour optimiser leur chance d'obtenir une place en résidence par nos soins, tous les étudiants boursiers ou futurs boursiers sont invités à déposer un Dossier Social Etudiant (DES) auprès du Crous et ceci dès mars.

Puis ils devront faire leur demande de logement en résidence auprès du service d'aide au logement de PSL via le formulaire en ligne dès leur accord définitif sur Parcoursup.

Existe-il des services d'accueil pour les étudiants étrangers ?

Le [Welcome Desk de PSL](#) accompagne les étudiants dans toutes leurs démarches administratives (avant et après leur arrivée) et propose une série d'activités culturelles tout au long de l'année : Renouvellement de titre de séjour, Logement et assurance, Santé, Transports, Jobs étudiants, Visites de musées, tandems linguistiques, karaokés etc.